

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 07/10/24

Présents : MM. P. GUILLEBAUX (CD), J.P. LEDUC (Président), R. PANARIELLO, L. JOUBERT (Vice Président), MME RUPERT),

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

CY VETERANS

CY DU 29/09/2023
29476213 CARRIERES GRESILLONS 31 / BEYNES FC 31

CY U18

CY DU 22/09/2023
29237627 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / GUYANCOURT ES 21

U14

D3-A DU 28/09/2023
28283578 CARRIERES GRESILLONS 21 / PECQ US LE 21

D4-B DU 28/09/2023
29558027 CONFLANS FC 23 / VERNEUIL S/SEINE US 22

FORFAIT GENERAL

SENIORS

D4-C COIGNIERES FC 1

VETERANS

D3-B TRAPPES ES 32

U18

D3-B VELIZY ASC 21
D3-C RAMBOUILLET YVELINES FC 22

U16

D2-B VELIZY ASC 21
D4-A CARRIERES GRESILLONS AS 22

U14

D4-E COIGNIERES FC 21

FORFAITS NON AVISES 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D4-C DU 29/09/2024
28221002 ELANCOURT OSC 2

U16

D4-B DU 06/10/2024
29722055 ENT. MEZIERES EPONE 22

U14

D4-B DU 21/09/2024
29561273 CARRIERES GRESILLONS AS 22

D4-B DU 05/10/2024
29558033 AS JEUNESSE D'ACHERES 21

D4-D DU 21/09/2024
29606985 LE PECQ US 22

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D5-C DU 06/10/2024
28230579 LE PECQ US 2

D5-D DU 06/10/2024
29552412 HOUILLES SO 3

VETERANS

D4-C DU 06/10/2024
28248789 COIGNIERES FC 31

U18

D3-B DU 06/10/2024
29717391 CROISSY US 21

D3-C DU 06/10/2024
29725568 MONTIGNY LE BX AS 22

U16

D2-A DU 06/10/2024
28253337 ETANG ST NOM ES 21

D3-A DU 06/10/2024
28253570 ENT. MAULE MAREIL 21
28253571 ANDRESY FC 21

D4-A DU 06/10/2024
29721925 AS JEUNESSE D'ACHERES 21

U15
ERRATUM (DATE)

POULE C DU 21/09/2024
28408756 CARRIERES GRESILLONS 21

U14

D4-B DU 05/10/2024
29558037 ACHERS FC 22

FORFAITS AVISES 3EME FORFAIT

SENIORS

D4-C DU 06/10/2024
28220948 COIGNIERES FC 1

VETERANS

D3-B DU 06/10/2024
28248209 TRAPPES ES 32

U14

D4-E DU 05/10/2024
29561583 COIGNIERES FC 21

FORFAITS AVISES 2EME FORFAIT

U16

D2-B DU 06/10/2024
28253424 VELIZY ASC 21

D4-A DU 06/10/2024
29721922 INTERFOOT 78 21

D4-C DU 06/10/2024
29722188 COIGNIERES FC 21

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

SENIORS

D5-D DU 06/10/2024
29552414 COIGNIERES FC 2

VETERANS

D4-A DU 06/10/2024
29148648 ANCIENS DU MANTOIS 31

D5-E DU 06/10/2024
29456401 COIGNIERES FC 32

U18

D3-B DU 06/10/2024
29717386 VELIZY ASC 21

D3-C DU 06/10/2024
29725571 RAMBOUILLET YVELINES FC 22

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A DU 30/09/2024
29695007 SARTROUVILLE ES 1
29695009 FC À L'ANCIENNE 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 02/11/2024

U14

D4-B
29558026 CHANTELOUP LES V. US 22 / HOUILLES A.C. 24

D4-E
29561576 FCRH VESGRE GAMBAIS 22 / E.S GUYANCOURT F. 23

A JOUER LE 03/11/2024

VETERANS

D1-A
28230358 HOUDANAISE REGION FC 31 / YVELINES U.S. 31

A JOUER LE 22/12/2024

SENIORS

D1-A
28214795 BAILLY NOISY SFC 1 / HARDRICOURT US 2

MATCHES A PROGRAMMER

U14

D4-E
29561582 FCFF 22 / FCRH VESGRE GAMBAIS 22
29561586 FCRH VESGRE GAMBAIS 22 / MESNIL ST DENIS 22

COURRIERS

517482 VELIZY ASC
Courrier du club demandant d'ajouter une équipes U14 supplémentaire hors championnat.
La Commission transmet la demande au Bureau du DYF pour accord.

DEMANDES

CY SENIORS

CY DU 13/10/2024
29702388 ST GERMAIN EN LAYE FC 2 / BUCHELOISE AS 2
Demande du club pour jouer à 12H30 car un match de Coupe Gambardella est programmé à 14h30.
La Coupe Gambardella étant prioritaire, la Commission donne son accord.

CC SENIORS

CC DU 13/10/2024
29702382 MUREAUX OFC LES 3 / VOISINS FC 2
Demande du club des Mureaux pour jouer à 17h car le match de Coupe des Yvelines SENIORS est également programmé à 15h.
La Commission rappelle que l'horaire dérogatoire n°2 de 17h peut être utilisé uniquement si l'horaire dérogatoire n°1 de 13h n'est pas disponible. Or, votre terrain (Léo Lagrange 3) n'est pas pris à 13h puisque les U16 jouent sur Léo Lagrange 4.
Par conséquent, la Commission dit match avancé à 13h (sauf accord écrit de VOISINS avant Vendredi 11 octobre 12h).

CY DU 15/09/2024
28963147 BUC FOOT AO 1 / VOISINS F.C. 1
La FMI n'ayant pas été réalisée, la Commission est en attente des compositions des équipes.

VETERANS

D4-B DU 13/10/2024
28248617 MESNIL LE ROI AS 31 / MAURECOURT FC 31
Demande du club pour inverser la rencontre car 2 matchs VETERANS sont prévus à cette date, sur un seul terrain.
La Commission est en attente de l'accord écrit de MAURECOURT avant Vendredi 11 octobre à 12H.

CY U15

CY DU 19/10/2024
29746719 FEUCHEROLLES USA 1 / EPONE USBS 1
Demande du club pour jouer la rencontre à 13h au lieu de 14h, pour pouvoir faire jouer un autre match de Coupe à 15h au lieu de 14h.
Sauf accord écrit d'EPONE et TRIEL, la Commission dit match à jouer à l'horaire officiel de 14H.

CY U14

CY DU 19/10/2024
29746806 FEUCHEROLLES USA 21 / TRIEL AC 21
Demande du club pour jouer la rencontre à 15h au lieu de 14h, pour pouvoir faire jouer un autre match de Coupe à 13h au lieu de 14h.
Sauf accord écrit de TRIEL et EPONE, la Commission dit match à jouer à l'horaire dérogatoire de 16H.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

552332 MAISONS-LAFFITTE FC
Le club a un problème d'alternance entre ses 3 équipes VETERANS et demande par conséquent un aménagement d'horaire dans les cas où 2 équipes sont programmées le même jour, c'est-à-dire un match à 9h puis l'autre à 11h :

- * 10/11 entre la D2 et D5
- * 24/11 entre la D2 et D5
- * 08/12 entre la D2 et D5
- * 19/01 entre la D4 et D5
- * 26/01 entre la D2 et D5
- * 09/02 entre la D2 et D5
- * 16/03 entre la D2 et D5
- * 13/04 entre la D2 et D5
- * 09/02 entre la D2 et D5
- * 25/05 entre la D4 et D5

La Commission dit matches de la division la plus haute à jouer à 9H et la division inférieure à 11H.

517404 ST ARNOULT FC 78
Le club demande à faire jouer ses U16 D3-C ou U18 D3-C à 15h30, car les 2 équipes sont actuellement programmées à 13h, et avec un seul terrain et un manque de vestiaires, cela permettrait de fluidifier l'arrivée du second adversaire.
La Commission dit U18 D3-C à jouer à 15H30.

537683 HARDRICOURT US
Le club demande à faire jouer ses U16 D2-A et U18 D2-A à 12h30, pour permettre un échauffement correct des SENIORS à 15h.
La Commission donne son accord.

ENGAGEMENTS

FOOT LOISIR + 45 ANS

Suite à la réunion du jeudi 3 octobre 2024, voici les 3 poules définies (la 1ère journée aura lieu la semaine du 04/11/24) :

POULE A :

BONNIERES FRENEUSE FC
BREVAL LONGNES FC
MANTOIS 78 FC
ENT. MEZIERES/SERBIE
PORCHEVILLE FC
CS ROSNY FOOTBALL

POULE B :

ANDRESY FC
EPONE USBS
JUZIERS FC
MAUOISE US
MAURECOURT
ENT. MEULAN/GUITRANCOURT
VILLENNES ORGEVAL FC

POULE C :

HOUDANAISE REGION FC
ES PERRAY FOOTBALL
TREMBLAY S/MAULDRE
MAUREPAS AS
RAMBOUILLET YVELINES FC
VILLEPREUX FC

TIRAGE COUPES

CY U16

2EME TOUR

Dimanche 13 Octobre 2024

Les matchs suivants ne sont pas indiqués informatiquement mais ils font bien partis du 2ème tour de Coupe des Yvelines U16 :

VILLENNES ORGEVAL 21 / MONTESSON US 22

PLAISIROIS FO 21 / ST GERMAIN EN LAYE FC 21

CY SENIORS

2EME TOUR

Dimanche 13 Octobre 2024

Exempt : VOISINS FC 1

CY VETERANS

2EME TOUR

Dimanche 20 Octobre 2024

ERRATUM

Pas d'exempt

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

L'APPLICATION FMI N'EST PLUS MISE À JOUR SUR LE STORE GOOGLE. IL FAUT DÉSORMAIS LA TÉLÉCHARGER DIRECTEMENT VIA UN LIEN APK.

► **LIEN N°1 OU LIEN N°2**

SENIORS

513864 CARRIERES SUR SEINE U.S

Pris note de votre courrier.

La mise à jour des catégories associées aux utilisateurs n'est pas mise à jour automatiquement, il faut donc associer de nouveau à la bonne poule.

D5-E DU 06/10/2024

28230810 MESNIL ST DENIS ASL 1 / MAGNY 78 F.C. 1

Pris note du rapport de MESNIL ST DENIS.

La Commission rappelle qu'il est nécessaire de compléter la ville et le terrain dans certain cas dans les infos arbitre.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

D5-C DU 06/10/2024

28230580 ST GERMAIN EN LAYE 2 / FOURQUEUX A.S. 1

Pris note du courrier de ST GERMAIN.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

VETERANS

D3-B DU 06/10/2024

28248208 CHESNAY 78 F.C. LE 31 / NEAUPHLE-PONT. 31

Pris note du rapport de Le Chesnay stipulant que les photos des joueurs n'apparaissent pas lors du contrôle des licences.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

D3-A DU 06/10/2024

28248079 ST GERMAIN EN LAYE 31 / VERNEUIL S/SEINE US 31

Pris note du courrier de ST GERMAIN.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

CY VETERANS

POULE UNIQUE DU 29/09/2024

29476215 VILLENNES ORGEVAL 31 / VESINET F.C. 31

Pris note du rapport de VILLENNES.

Pour installer le programme sur une nouvelle tablette voir la procédure ci-dessus.

La Commission peut vous aider à l'installation sur les tablettes après prise de rendez-vous.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

CY DU 29/09/2024

29476202 MAISONS-LAFFITTE F.C 31 / ST ARNOULT U.S. 31

Pris note du rapport de MAISONS-LAFFITTE.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U14

D4-C DU 28/09/2024

29561277 CROISSY U.S. 21 / HOUILLES A.C. 25

Pris note du rapport de CROISSY.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U14 D2-A DU 28/09/2024

28283306 ST GERMAIN EN LAYE 21 / MONTESSON U.S. 21

Pris note du courrier de ST GERMAIN.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

D4-C DU 05/10/2024

29561283 ST GERMAIN EN LAYE 22 / VSCI 21

Pris note du courrier de ST GERMAIN.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDES DE RAPPORTS

VETERANS

D4-A DU 15/09/2024

28248480 CARRIERES GRES. 31 / BOUGAINVILLEES AFDOM 31

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D4-B DU 22/09/2024

28248655 VERSAILLES ESTRELA 31 / BOUGIVAL FOOT 32

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

POULE UNIQUE DU 29/09/2024

29476231 F.C. ACHERES 31 / AUTEUILLOIS A.S. 31

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

CY U16

POULE UNIQUE DU 22/09/2024

29237003 CELLOIS CS 22 / PLAISIROIS F.O. 21

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U16

D4-B DU 06/10/2024

29722057 HOUILLES A.C. 24 / BOUGIVAL FOOT 22

Pris note du rapport de HOUILLES.

La Commission demande à BOUGIVAL un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D4-A DU 29/09/2024

29721938 VILLENES ORGEVAL 22 / BOUAFLE /FLINS ENT. 21

RAPPEL : La Commission demande à BOUAFLE un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

D4-B DU 29/09/2024

29722072 CELLOIS CS 22 / BOUGIVAL FOOT 22

RAPPEL : La Commission demande à BOUGIVAL un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U14

D1-A DU 28/09/2024

28215776 VILLENES ORGEVAL 21 / E. S. GUYANCOURT F. 21

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

La Commission annule l'amende parue dans le journal YF 1816.

D4-D DU 21/09/2024

29606986 VILLENES ORGEVAL 22 / MARLY LE ROI U.S. 22

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U14 D4-F DU 28/09/2024

28283178 E. S. GUYANCOURT F. 22 / VERSAILLES JUSSIEU 21

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

CRITERIUM DU LUNDI

POULE A DU 30/09/2024

29695005 F.C. ACHERES 1 / CHANTELOUP LES V. US 1

La Commission demande à CHANTELOUP un rapport concernant la non utilisation de la FMI.